



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.227**

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Patricia LARNAUDIE, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.



09.03

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -  
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -  
Développement Touristique et International  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/03/10

**RAPPORTEUR** : M. Christian LOUIT

**Politique Publique** :

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES - CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Notre municipalité a un rôle à jouer pour accompagner ses jeunes citoyens à s'ouvrir à d'autres pratiques, à approfondir leurs connaissances linguistiques et à découvrir d'autres cultures.

Une jeunesse mobile et interculturelle sera mieux à même de consolider son emploi et son avenir professionnel. L'échange d'expériences, par la confrontation de différentes pratiques, représente un facteur d'enrichissement et une réelle plus value dans le monde du travail actuel.

Afin d'encourager la mobilité internationale et privilégier l'ouverture à l'international de nos étudiants aixois, la Ville d'Aix en Provence souhaite instituer un système de bourses contribuant à la réalisation de stages dans les villes jumelles et partenaires d'Aix en Provence.

Les bourses Mobilité à l'International, d'un montant individuel de 500€, sont attribuées chaque année à des étudiants inscrits dans les établissements aixois et résidents de la commune, dont le projet revêt la forme d'un stage obligatoire en entreprise, au sein d'une institution, d'une association ou dans une organisation non gouvernementale et s'inscrivant dans son cursus universitaire. Une commission municipale, composée d'élus et de fonctionnaires, est chargée de l'attribution des bourses. Le nombre de bénéficiaires est conditionné par les disponibilités budgétaires 2010.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de création de Bourses Mobilité à l'International, à titre expérimental,
- **ADOPTER** le règlement relatif aux Bourses Mobilité à l'International annexé au présent rapport,
- **AUTORISER** le versement des bourses d'un montant de 500 € en faveur des lauréats, sachant que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6714 1440 qui présente les disponibilités nécessaires,

- **AUTORISER** Madame le Député Maire Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Relations Internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2010.227 - RELATIONS INTERNATIONALES - CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



## **BOURSE « MOBILITE À L'INTERNATIONAL »**

### **RÈGLEMENT**

#### **1. OBJECTIFS**

La Ville d'Aix en Provence ambitionne de travailler sur l'ouverture de son territoire et de ses citoyens, en rendant visible l'intérêt et les opportunités qu'il y a de s'engager dans une relation avec le Monde. La Ville souhaite accompagner ses citoyens à s'ouvrir à d'autres pratiques, à approfondir leurs connaissances linguistiques et à découvrir d'autres cultures. Ainsi, afin d'encourager la mobilité des jeunes à l'étranger et de conforter ses accords de coopération internationale, la Ville alloue des bourses de mobilité à l'international.

#### **2. BÉNÉFICIAIRES**

- Etudiants inscrits dans un établissement aixois et résidents de la commune d'Aix en Provence suivant des études professionnalisantes à partir de BAC+ 2.
- Les étudiants devront répondre à une exigence de critère social : le quotient familial (revenu brut divisé par le nombre de parts) ne doit pas excéder 23 000 euros.
- Les étudiants issus d'un territoire « Politique de la Ville » seront prioritaires.

#### **3. CONTENU**

Ces bourses sont destinées à inciter les étudiants inscrits dans les établissements aixois à effectuer un stage à l'étranger dans une des villes jumelles et partenaires d'Aix en Provence.

Le projet d'initiative individuelle revêt la forme d'un stage obligatoire en entreprise, au sein d'une institution, une association ou dans une organisation non gouvernementale s'inscrivant dans un cursus universitaire.

#### **4. FONCTIONNEMENT**

Pour chaque année, la Ville d'Aix en Provence inscrit une ligne budgétaire prévisionnelle pour les bourses mobilité à l'international.

Afin d'examiner et de retenir les dossiers à financer, une commission municipale « Mobilité à l'International » est créée. Elle est constituée de :

- l'Elu aux Relations Internationales
- l'Elu à la Vie Etudiante
- l'Elu aux Universités
- l'Elu à la Jeunesse
- l'Elu aux Affaires Européennes
- du Président de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales
- d'un Représentant de l'administration pour la Mission Développement Touristique et International

#### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA BOURSE**

##### **5.1. Montant de l'aide**

Le montant de l'aide s'élève à 500€ par bourse.  
La bourse est individuelle.

## 5.2. Destinations éligibles

Villes justifiant d'un partenariat formel avec la Ville d'Aix en Provence, soit : Pérouse (Italie), Tübingen (Allemagne), Coimbra (Portugal), Bath (Angleterre), Grenade (Espagne), Ashkelon (Israël), Carthage (Tunisie), Bâton Rouge, Philadelphie, Coral Gables (Etats-Unis), Oujda (Maroc), Baalbek (Liban), Bamako (Mali).

Néanmoins cette liste pourra être complétée dans la mesure où la Ville d' Aix en Provence s'engage dans d'autres partenariats.

## 5.3. Engagement du candidat

Le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Ville d'Aix en Provence dans toute communication éventuelle concernant son projet de mobilité, ainsi qu'à témoigner de son expérience à la demande de la Ville d'Aix en Provence. Il s'engage aussi à produire un rapport de son séjour et à le présenter lors de la réunion publique annuelle « Bilan Bourses Mobilité à l'International ».

## 5.4. Engagement de la Ville

La Mission Relations Internationales et Européennes et l'Association des Jumelages et des Relations Internationales s'engagent à accompagner le jeune lors de son séjour dans la ville partenaire par l'identification d'un contact sur place.

## 6. INSTRUCTION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les candidats aux bourses municipales de mobilité doivent retirer un dossier auprès de la Mairie d'Aix en Provence, disponible à la Mission Développement Touristique et International, Place de l'Hôtel de Ville, 13616 Aix en Provence, Cedex 1, ou téléchargeable sur le site [www.aix-international.com](http://www.aix-international.com), et le retourner accompagné des pièces obligatoires à l'instruction au plus tard le 15 janvier de chaque année. A titre dérogatoire pour l'année 2010, la date butoir de retour du dossier est fixée au 15 avril. Le dossier déposé à cette date vaut pour les séjours de l'année en cours.

Le dossier complet comporte en 1 exemplaire :

- le dossier de candidature dûment rempli et validé par le professeur principal ou le référent de la section universitaire où est inscrit l'étudiant
- une convention de stage type de votre établissement
- Une lettre du responsable de la filière ou de l'année d'étude, précisant quel est selon lui l'intérêt du séjour à l'étranger pour la formation de l'étudiant, au vu de son itinéraire, de ses compétences et de ses objectifs personnels ainsi que de l'organisation générale de la filière
- un certificat de scolarité ou la copie de la carte d'étudiant pour l'année en cours
- Une photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents complets de l'année de référence ou de l'étudiant dans le cas où celui-ci aurait souscrit également une déclaration de revenus personnelle (NB : le document restera strictement confidentiel et sera retourné immédiatement après examen pour les dossiers non retenus)
- Un RIB ou un RIP de l'étudiant
- Un justificatif de domicile (certificat d'hébergement, bail, factures..)
- Une attestation de responsabilité civile (contrat d'assurance) souscrite par l'étudiant ou ses parents

## 7. SELECTION

La commission d'attribution se réunit une fois par an.

La commission attribue les bourses aux projets éligibles jugés les plus pertinents, dans le cadre du budget disponible affecté à l'ensemble des bourses, et les propose au vote du Conseil Municipal. Seront financés en priorité :

- les jeunes n'ayant jamais effectué de stage à l'étranger

Un projet bénéficiant d'une bourse ne pourra prétendre à une autre aide financière de la part de la Ville d'Aix en Provence.

Les bourses sont cumulables avec l'ensemble des dispositifs existants, tant nationaux qu'euro-péens.

Un courrier du maire informera chaque bénéficiaire du montant de sa bourse et des contreparties qu'il doit présenter à la collectivité.

## **8. VERSEMENT DE LA BOURSE**

La bourse est versée sur production des pièces justificatives attestant du projet, après vote de son attribution par le Conseil Municipal.

- 80% à la réception de la convention de stage signée
- Le solde, soit 20%, à réception du rapport de séjour, attestation de stage et présentation orale.

En cas d'annulation du projet ou de modification des conditions de réalisation, le remboursement intégral ou partiel de la subvention versée pourra être demandé.

## **9. ASSURANCES**

Les lauréats ayant eu connaissance du présent règlement dégagent, par la même, la ville d'Aix en Provence de toute responsabilité en cas d'accident. Les lauréats s'engagent à souscrire un contrat responsabilité civile et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leurs projets (assistance, rapatriement..). Ils s'engagent à fournir, sur demande de la ville, une copie du contrat d'assurance.



## BOURSE « MOBILITE A L'INTERNATIONAL »

### DOSSIER DE CANDIDATURE

N° D'ENREGISTREMENT (RÉSERVÉ AU SERVICE):

#### INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : .....	Prénom : .....	Tel : Portable :
Date naissance :	Nationalité : .....	
Adresse : .....		Courriel :
Code Postal :                      Ville : .....		

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGE

Nom de l'établissement : .....	
Filière ou diplôme préparé.....	
Année d'étude :	
Adresse : .....	
Coordonnées du correspondant du stage : .....	
<b>PAYS</b> : .....	<b>VILLE</b> : .....
<b>STRUCTURE D'ACCUEIL</b> :	Adresse : .....
Dates du séjour : .....	Nombre de mois : .....
S'agit-il d'un stage indemnisé ? Si oui, indiquez le montant mensuel : ..... €	OUI <input type="checkbox"/> Préciser NON <input type="checkbox"/>
Bénéficiez-vous d'une bourse pour ce projet ? Quel type ? : .....	OUI <input type="checkbox"/> Préciser NON <input type="checkbox"/>
Montant : ..... €	



## PRESENTATION DU PROJET

<b>S'agit-il de votre premier stage à l'étranger ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si non, quelle était le lieu, la durée et la nature de votre précédent stage à l'étranger ?	

<b>Description du projet :</b> (Quels sont les objectifs de ce stage ? Sujet et contenu du stage. Vous pouvez insérer tous documents utiles dans ce dossier).

<b>Quels sont les motifs qui vont ont conduit à effectuer ce stage à l'étranger ?</b>

<b>Votre budget :</b>			
Dépenses prévues	Montant	Recettes prévues	Montant
Transport		<b>Recettes propres (autofinancement)</b>	
<i>International</i>		<b>Partenaires privés :</b>	
<i>Locaux</i>		Valorisation hébergement et/ou repas gratuit	
Hébergement		Indemnité entreprise	
Nourriture			
Frais annexes		<b>Partenaires publics</b>	
		Union Européenne (ERASMUS)	
		Ministère (Education Nationale, Agriculture...)	
		Université ou Ecole	
		Conseil Général	
		Conseil Régional - PRAME	
		<b>Autres :</b>	
		EGIDE	
		OFAJ	
		<b>Aide demandée Bourse Mobilité à l'International</b>	
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>Total</b>	<b>€</b>

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) .....

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements me concernant indiqués ci-dessus, déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse « Mobilité à L'international », y souscrit sans réserve et m'engage à le respecter, m'engage à informer par écrit et au plus tôt la Mairie d'Aix en Provence, Mission Développement Touristique & International de tout changement concernant ma situation, mes coordonnées, ...

Fait à ....., le .....

Signature :

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

**Les dossiers sont à adresser en 1 exemplaire par le candidat.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.**

### **AU DEPÔT DU DOSSIER**

- Le dossier de candidature dûment rempli et validé par le professeur principal ou le référent de la section universitaire où est inscrit l'étudiant
- Une convention de stage type de votre établissement
- Une lettre du responsable de la filière ou de l'année d'étude, précisant quel est selon lui l'intérêt du séjour à l'étranger pour la formation de l'étudiant, au vu de son itinéraire, de ses compétences et de ses objectifs personnels ainsi que de l'organisation générale de la filière
- Un certificat de scolarité ou la copie de la carte d'étudiant pour l'année en cours
- Une photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents complets de l'année de référence ou de l'étudiant dans le cas où celui-ci aurait souscrit également une déclaration de revenus personnelle (NB : le document restera strictement confidentiel et sera retourné immédiatement après examen pour les dossiers non retenus)
- Un RIB ou RIP de l'étudiant
- Un justificatif de domicile (certificat d'hébergement, bail, factures..)
- Une attestation de responsabilité civile (contrat d'assurance) souscrite par l'étudiant ou ses parents

### **A L'ISSUE DU STAGE**

- Une attestation du stage délivrée par la structure d'accueil
- Un rapport de séjour (maximum 5 pages retraçant les activités professionnelles, culturelles et sociales).

**DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 2010 A L'ADRESSE SUIVANTE :**

**Mairie d'Aix en Provence  
Mission Développement Touristique et International  
Hôtel de Ville  
13616 Aix en Provence Cedex 1**



## Bourse « Mobilité à l'International »

### *Accusé de réception*

Date de réception

*(cadre réservé à la Mairie)*

La Mission Développement Touristique et International de la Mairie d'Aix en Provence accuse réception de votre dossier de candidature et vous informe que :

- Votre dossier est complet.**  
Il sera instruit par la Mairie et soumis à la Commission d'attribution des Bourses « Mobilité à l'International ».

Signatures :

Ville d'Aix en Provence

Le candidat